

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES
chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud – Année 2017**

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission des finances est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITE

La minorité, contrairement à la majorité de la Commission des finances, recommande de ne pas approuver les comptes 2017 de l'Etat de Vaud, avant tout pour deux raisons :

1) La minorité s'oppose à la provision de 256 millions sur les comptes 2017 réalisée en vue de la mise en œuvre de la baisse de l'imposition des entreprises au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit au contraire pour la minorité de s'opposer à la volonté du Conseil d'Etat d'appliquer coûte que coûte cette baisse d'impôt en faveur des entreprises les plus riches du canton, alors même que les statuts fiscaux spéciaux pour les multinationales ne seront pas supprimés au 1^{er} janvier 2019, vu l'échec devant le corps électoral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE3) au plan fédéral. La décision de baisser l'imposition des entreprises sans suppression des statuts spéciaux est contraire aux promesses faites à la population au moment de la votation de 2016 sur le volet cantonal de la RIE3. Cette provision aux comptes 2017, qui illustre l'ampleur de la politique d'allègements fiscaux aux entreprises, est donc inadmissible pour la minorité.

Relevons également à ce sujet que le taux cantonal d'imposition du bénéfice des entreprises a déjà été abaissé de 8,5 à 8% au 1^{er} janvier 2017 (en 2016, le taux avait aussi été réduit de 9 à 8,5%). La baisse du taux en 2017 a entravé la dynamique des recettes fiscales, entraînant une perte de recettes d'environ 50 millions aux comptes 2017 (612,7 millions de recettes pour l'impôt sur le bénéfice) par rapport à ceux de 2016 (663,2 millions de recettes). La perte fiscale réelle provoquée par cette baisse est même supérieure en réalité, vu la croissance économique vaudoise en 2017 qui aurait dû entraîner une dynamique positive des recettes de l'impôt sur le bénéfice entre les comptes 2016 et 2017.

Reste qu'au budget 2017, le Conseil d'Etat a une nouvelle fois sous-estimé de manière grossière les recettes fiscales, comme s'il cherchait par là à faire pression sur le développement du service public et des prestations en péjorant de manière artificielle la situation au moment du débat budgétaire : ainsi, aux comptes 2017, l'augmentation du total des revenus est supérieure de 853 millions à ce que prévoyait le budget 2017, soit une erreur d'estimation de 9,2% ! En vue des prochains budgets, la minorité appelle le Conseil d'Etat à procéder à une estimation davantage sincère et réaliste de l'évolution des revenus.

2) La minorité tient à relever que l'excédent réel (soit avant écritures de boucllement) de 641 millions de francs aux comptes 2017 a été dégagé par une pression budgétaire exercée à l'encontre du développement du service public cantonal et à l'encontre des prestations à la population. Aux yeux de la minorité, il n'y a donc pas lieu de se réjouir de cet excédent sans autre forme de réflexion. En effet, celui-ci signifie que l'argent à disposition dans la caisse cantonale n'a pas été utilisé pour répondre aux besoins prioritaires de la population.

Ces centaines de millions de francs excédentaires auraient par exemple pu être utilisées, moyennant crédits supplémentaires proposés en cours d'année, pour l'indispensable montée en puissance de la politique de réduction des primes maladie, sachant que l'Office vaudois de l'assurance maladie est en situation de sous-effectif criant¹. Ces moyens financiers auraient aussi pu être mobilisés pour un soutien budgétaire accru à l'accueil de jour des enfants, sachant que la pénurie de places en crèches est un problème criant pour les parents². Des moyens auraient aussi pu être dégagés en faveur des employé.e.s à très bas salaires (moins de 4000 francs bruts par mois) au sein du secteur public et parapublic.

Illustrons cette dernière problématique par un exemple plus précis : dans la réponse du 23 mai 2018 à une question du député P. Vuillemin sur les bas salaires dans les établissements médico-sociaux (EMS) vaudois reconnus d'intérêt public, le Conseil d'Etat estime à 1300 le nombre d'employé.e.s qui gagnent moins de 4000 francs par mois, dans un secteur où les conditions de travail sont pourtant éprouvantes. Le Conseil d'Etat chiffre à 1 million de francs le coût d'un relèvement des salaires à 4000 francs par mois pour ces 1300 employé.e.s. Or, en 2017, si le gouvernement vaudois a décidé d'une provision de 256 millions en faveur des grands actionnaires propriétaires des entreprises les plus rentables du canton, il n'a pas jugé utile de dégager 1 million pour revaloriser les salaires des employé.e.s les plus mal payés des EMS.

Plus globalement, la croissance des dépenses courantes de l'Etat en 2017, à hauteur de 2,2%, est à relativiser, car, pour arriver à une juste appréciation de celle-ci, il faut au moins tenir compte de l'inflation à hauteur de 0,5% environ en 2017 et d'une croissance démographique dans le canton de 1% pour cette même année.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité recommande de ne pas approuver les comptes 2017 de l'Etat de Vaud.

Lausanne, le 20 juin 2018

*Le rapporteur :
(Signé) Hadrien Buclin*

¹ 24 Heures, « Le Canton est submergé par les demandes de subsides », 13 mars 2018.

² ATS, « La Suisse manque toujours de crèches », 15 décembre 2017.